

PROGRAMME DETAILLE ET FORMATEUR

Arrêté des comptes annuels 2026 : Aspects comptables, juridiques, sociaux et fiscaux

Préambule :

Chaque année de nombreux textes légaux, réglementaires, issus de la doctrine et de la jurisprudence modifient le cadre dans lequel les experts-comptables et leurs collaborateurs préparent les comptes annuels. Sommes-nous sûrs qu'au moment des travaux de clôture aucun texte n'a été omis ?

La participation à cette formation permettra de revoir toutes les principales nouveautés parues dont il faut tenir compte pour réfléchir à leur mise en œuvre et ainsi préparer les comptes annuels des clients en toute sécurité.

Objectifs pédagogiques :

- Appliquer les nouveaux textes légaux et réglementaires influençant la préparation des comptes annuels.
- Prendre en compte les nouveaux textes applicables aux travaux.
- Analyser les incidences de ces modifications.

Bénéfices participants :

Chaque année de nombreux textes légaux, réglementaires, issus de la doctrine et de la jurisprudence modifient le cadre dans lequel les experts-comptables et leurs collaborateurs préparent les comptes annuels. Sommes-nous sûrs qu'au moment des travaux de clôture aucun texte n'a été omis ?

La participation à cette formation permettra de revoir toutes les principales nouveautés parues dont il faut tenir compte pour réfléchir à leur mise en œuvre et ainsi préparer les comptes annuels des clients en toute sécurité.

Public visé : expert-comptable.

Date et durée :

Lundi 7 décembre 2026 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (7h) dans les locaux de Terra Gestion, 259 rue Pierre et Marie Curie, 77000 Vaux-Le-Pénil.

Accessibilité : les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement par mail à contact75@terragestion.com, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Prérequis : cette formation ne nécessite aucun prérequis.

Tarif Terra Gestion : 310 € HT

Modalités d'inscription et d'annulation : sur le site de TERRA GESTION. Cliquer sur le nombre de places puis sur s'inscrire à la formation. Compléter le formulaire et régler par virement, carte bancaire ou chèque.

Méthode et moyens pédagogiques :

- Echanges d'expériences
- Exposé
- Mini-cas d'application
- Annexes
- Quiz de fin de séquence

Moyens techniques :

- Tableau numérique et/ou vidéoprojecteur pour les documents projetés, paperboard
- Accueil des participants dans une salle facilitant l'approche pédagogique et les mises en situations

Les supports de cours sont remis électroniquement aux participants le jour de la formation

Modalités d'évaluation :

- Quiz
- Questionnaire de validation des acquis

Nombre de participants : cette formation est organisée pour un groupe de participants d'environ 25 personnes.

Nature de la formation dispensée : à l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera délivré au stagiaire.

Qualité et évaluation de la formation : un questionnaire sera remis à chaque participant pour mesurer le niveau de satisfaction au regard de ses attentes.

Questions Traitées :

1 – Panorama de l'actualité comptable, sociale et fiscale, précisions sur l'évolution des textes antérieurs :

- A travers les cycles : achats/fournisseurs/stock, ventes/clients, immobilisations, social, fiscalité, trésorerie, capitaux propres, provisions pour risques et charges
 - Impact du règlement de l'ANC n° 2024-07 publié au Journal officiel le 27 décembre 2025 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 relatif à la distinction dettes - autres fonds propres

2 – Information financière et comptable : présentation des états financiers, rapport de gestion, etc.

3 – Panorama de l'actualité juridique

- Doctrine
- Jurisprudence
- Le cas échéant, de nouveaux textes législatifs

4 – Perspectives

- Anticipation, le cas échéant, des nouveaux textes applicables dès 2027

Pour chacun des thèmes abordés ci-dessus seront appréhendées : les lois, les règlements de l'Autorité des normes comptables, la doctrine et la jurisprudence ayant un impact sur la clôture des comptes 2026. La loi de finances 2027 et la loi de financement de la sécurité sociale 2027 seront prises en compte pour ce qui concerne les dispositions entrant en vigueur en 2026

FORMATEUR :

Les formateurs sélectionnés par SUPEXPERTISE sont des professionnels choisis pour leur maîtrise du sujet enseigné et leur expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.